



ÉTÉ 2018
LE JOURNAL



Centenaire 1918 - 2018



S O M M A I R E

Édito	3
Projet d'aménagement du cimetière	4
Extrait de conseils municipaux.....	5
Le handicap sur notre territoire	7
Transports.....	7
Maison de la justice et du droit	8
Pacte civil de solidarité	9
Fermetures estivales	9
État civil	9
Sécurité publique.....	10
Encombrants : nouvelles dates de ramassages.....	10
La bibliothèque.....	11
Inscriptions école et périscolaires.....	12
Règlements de votre cantine et Garderie par Carte Bancaire	12
Ecole : une année scolaire riche en projets	13
Retour des brebis à la pierreuse	14
Troc vert.....	14
Villes et villages fleuris Yvelinois	15
Que faire de ses déchets verts?.....	15
Rétrospective photo du 1 ^{er} semestre 2018.....	16



AGENDA

DIMANCHE 26 AOÛT :
✓ **Sortie Mer**

SAMEDI 8 SEPTEMBRE :
✓ **Forum des Associations et accueil des Nouveaux Gaillonnais.**

SAMEDI 15 SEPTEMBRE :
✓ **Journées du Patrimoine : Conférence sur le centenaire de la guerre 14-18**

SAMEDI 17 NOVEMBRE :
✓ **Loto**



Le journal de Gaillon Été 2018

Bulletin officiel
d'informations de la
Commune de Gaillon
sur Montcient

Mairie de Gaillon

Tél. 01 34740658

Fax 01 30220616

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des

élus : sur Rendez-vous

Horaires

d'ouverture :

Lundi-Mardi-Vendredi

De 8 h 30 à 12 h 00

Les 1^{er} et 3^e samedis

de chaque mois (hors
périodes de vacances
scolaires)

Fermé le mercredi

et le jeudi

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Gris

Rédaction :

Marie-Christine Dubernard

Nathalie Le Gonnidec

Jean-Pierre Le Tellier

Valérie Perrier

Régie publicitaire

et publication :

Christian Tétard

06 14 84 27 10

Réalisation :



01 34 97 50 90

RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Chères Gaillonnaises, Chers Gaillonnais,

La période du congé estival approche à grands pas, c'est pour moi l'occasion de rappeler que pour bien vivre ensemble dans notre village il est important de penser aux autres. Comme rappelé à maintes reprises, en dehors des règles diverses et variées régissant la vie en communauté (règlements pour limiter le bruit, sortir ses poubelles ou bien le Code de la route), le bon sens doit prévaloir afin de préserver la quiétude de tous.

La seconde partie de l'année 2018 devrait voir la mise en place de la fibre optique tant attendue par tous. À cette occasion je vous conseille d'être vigilants par rapport aux offres que les opérateurs ne vont pas manquer de vous faire ; prenez le temps de faire le point sur vos besoins réels avant de vous engager auprès d'un opérateur.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été 2018.

Le Maire, Jean-Luc GRIS



Fermetures estivales

La Mairie sera fermée :

- tous les samedis à compter du 7 juillet 2018 jusqu'au 1^{er} septembre inclus.
- exceptionnellement les 13, 14 et 17 août 2018.

Le hangar communal sera fermé :

- du 14 juillet 2018 au 18 août inclus.
- Réouverture le samedi 25 août.

La bibliothèque sera fermée :

- du 30 juin 2018 au samedi 8 septembre 2018 inclus.
- Réouverture le mardi 11 septembre 2018 de 17 h 30 à 19 h 30.



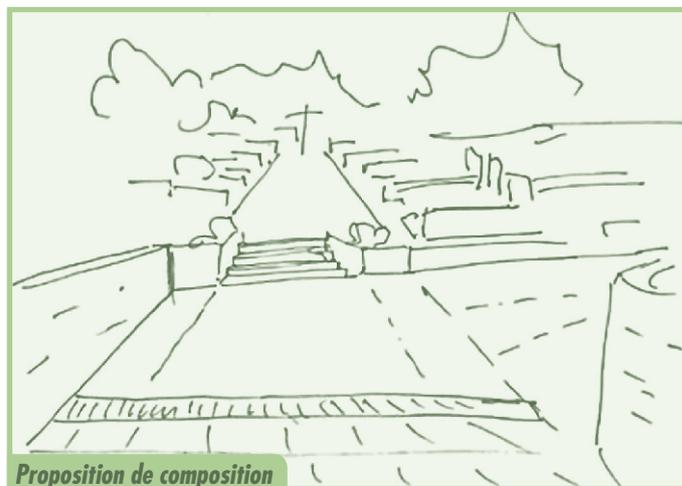
Projet d'aménagement du cimetière

Le conseil municipal s'est engagé dans le projet d'aménagement du cimetière ; l'article ci-dessous vous propose de découvrir le programme de travaux et les aménagements paysagés envisagés .



Dans un premier temps, la réfection des parties bâties (abri, mur de soutènement, pilier du portail) sera réalisée.

Le schéma fonctionnel sera le suivant : aménagement de l'accès à pente progressive (piétons et engins) par la droite vers l'allée latérale, implantation de 3 à 5 marches dans l'axe principal pour dégager un seuil plat derrière le portail, et réduire la pente de l'allée centrale au-dessus des marches. Ce changement de profil en long de l'allée centrale permettrait de limiter le glissement des graviers, un enherbement des deux allées devenant ainsi possible. Pour permettre à chacun de circuler en toute sécurité, les

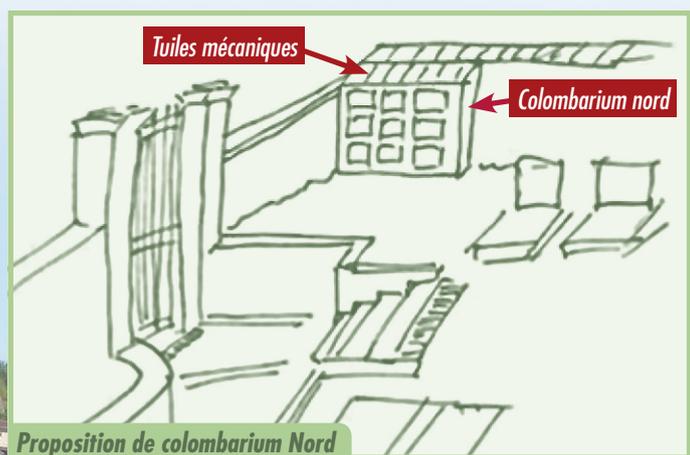


Proposition de composition

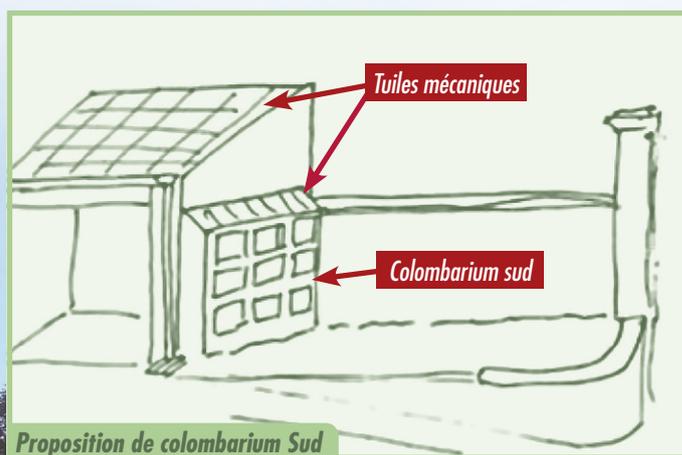
allées enherbées seront parcourues par un cheminement avec des matériaux stables (béton lavé ou pavés).

Un espace colombarium avec jardin du souvenir sera installé, l'avant-projet propose d'implanter les cases en symétrie de part et d'autre de l'axe central, en s'appuyant d'une part sur le bas du mur nord, et en symétrie appuyé sur le flanc nord de l'abri.

Cette double hypothèse permettrait en outre une réalisation en deux phases en fonction des besoins réels de la commune. Ce projet sera réalisé avec l'aide technique et financière du Parc Naturel Régional du vevin français.



Proposition de colombarium Nord



Proposition de colombarium Sud



Extrait des conseils municipaux

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 juin 2017

Convention de service du relais assistantes maternelles de Meulan en Yvelines

Dans le cadre de la restitution de la compétence petite enfance au 1^{er} septembre 2017, la commune de Meulan-en-Yvelines reprend le relais assistantes maternelles et souhaite maintenir sur le territoire l'accès à ce service à l'ensemble de la population concernée.

Une convention est proposée par la commune de Meulan-en-Yvelines afin de fixer les conditions de la mise à disposition du service « Relais Assistantes maternelles ». Pour rappel, le relais assistantes maternelles est un lieu d'accueil et d'information destiné aux assistantes maternelles du secteur libéral, aux candidates à l'agrément et aux parents employeurs.

La convention est conclue à titre gratuit pour la première année.

Adhésion de la commune au label « Terre Saine »

Monsieur le Maire présente les objectifs du label national « Terre Saine ».

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville.
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés par la commune sont les suivants :

- Protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics.
- Protection de la santé des citoyens.
- Préservation de la biodiversité (Faune et flore).
- Reconquête de la qualité de l'eau.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 novembre 2017

Convention avec la communauté urbaine GPSEO portant sur la mise à disposition du personnel technique

Suite à la création de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise à compter du 1^{er} janvier 2016, par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2015, la Communauté Urbaine exerce notamment les compétences suivantes :

- Entretien des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires
- Entretien de la voirie, parcs et aire de stationnement

Sur l'exercice 2016, la Communauté Urbaine a fait le choix d'adopter avec ses communes membres une convention de gestion transitoire, de manière à lui permettre de disposer du temps nécessaire pour mettre en œuvre le transfert de compétences depuis l'échelon communal. Cette convention de gestion transitoire était établie à compter du 1^{er} janvier 2016 sur une période d'une année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le modèle de convention de mise à disposition de personnels entre la Communauté urbaine et la commune de Gaillon-sur-Montcient.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention et à sa mise en application.

Convention agriculteurs pour travaux de déneigement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les conditions de la convention avec les agriculteurs pour les travaux de déneigement durant les périodes hivernales. Ces travaux se feront à l'aide des tracteurs agricoles des agriculteurs volontaires et d'une lame de déneigement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention avec les Agriculteurs ; celle-ci sera valable pour toute la durée du mandat.

Demande de fond de concours à la Communauté Urbaine GPSEO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'attributions de fond de concours par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise aux communes rurales qui la composent.

La commune de Gaillon-sur-Montcient bénéficie d'une enveloppe de 100 000 euros jusqu'en 2020. A ce jour, 40 200 euros ont été attribués à la commune par délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2017 (CC_17_11_16_03). Le solde disponible est donc de 59 800 euros.

Monsieur le Maire propose de faire appel au dispositif des fonds de concours pour compléter le financement sur deux projets :

- Mise en accessibilité des bâtiments publics
- Remplacement des menuiseries du foyer rural et de la salle du conseil municipal

Pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, le montant des travaux (école des Quatre Vents et ensemble mairie/salle des fêtes) est de 59 050 euros. Une dotation des équipements pour les territoires ruraux (DETR) sera demandée en 2018 afin de bénéficier de 30 % de subvention (17 715 euros).

Pour l'opération de remplacement des menuiseries du foyer rural et de la salle du conseil municipal, la commune de Gaillon-sur-Montcient a obtenu une subvention du Parc Naturel Régional du Vexin français en date du 7 novembre 2016 (opération 872/05) afin d'effectuer le remplacement des menuiseries du foyer rural et de la salle du conseil de la mairie de la commune. Le montant subventionnable est de 19 201,70 euros hors taxe et la subvention accordée est de 7 680,68 euros.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016_09_29_05, en date du 29 septembre 2016 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants de 2017 à 2020,

Vu le Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants de 2017 à 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPSEO l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 44 886,66 € pour le projet de mise en accessibilité de l'école des Quatre Vents, l'ensemble mairie/salle des fêtes et le remplacement des menuiseries du foyer rural et de la salle du conseil municipal (voir plan de financement ci-joint).

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 février 2018

Débat d'orientation budgétaire 2018

Les orientations pour l'année 2018 sont les projets d'investissement suivants :

- Aménagement ancienne école
- Travaux accessibilité (Ecole et Mairie)

- Travaux énergétique (Mairie, Foyer et école)
- Aménagement local archive
- Aménagement cimetière

Le budget de fonctionnement 2018 sera bâti avec le maintien des dotations de l'Etat au niveau 2017, une hausse des bases de la fiscalité de 1.24 %, pas de hausse du taux communal

Les travaux sur la commune se porteront sur la réfection du parking de la mairie et de la salle des fêtes et sur la taille d'arbres.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 avril 2018

Vote du compte administratif 2017

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 224 023,61 €
- Section d'investissement : déficit de 20 959,61 €

Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2017 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 203 064,00 €.

Vote des trois taxes 2018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE Décide de maintenir et de voter les trois taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.15 %
- Taxe foncière bâti : 17.22 %
- Taxe foncière non bâti : 33.09 %

Vote des subventions 2018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE Décide de voter les montants pour les subventions attribuées pour l'année 2016 de la façon suivante :

- Article 65541 - Contributions aux syndicats Intercommunaux : 8 175 €
- Article 657361 - Subvention Caisse des Ecoles : 8 000 €
- Article 6574 - Subvention aux Associations : 400 €

Vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, VOTE le budget primitif pour l'année 2018 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement
- Dépenses et Recettes : 664 074 €

- Pour la Section d'Investissement
- Dépenses et Recettes : 909 198,29 €

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 mai 2018

Demande de subvention DETR 2018

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2018 conformément à la circulaire préfectorale n° 00254 du 12 avril 2018, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire Agenda d'accessibilité ADAP programmée pour les travaux sur les bâtiments communaux suivants : Ecole des Quatre Vents, Mairie et salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré A l'unanimité

Adopte l'opération Agenda d'accessibilité ADAP programmée pour les travaux sur les bâtiments communaux suivants : Ecole des Quatre Vents, Mairie et salle des fêtes pour un montant de 59 050 euros HT soit 70 860 euros toutes taxes comprises (TTC)

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018.

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- DETR : 17 715 euros HT
- Fonds de concours CU GPSEO : 19 821 euros HT
- Fonds propres de la commune : 21 514 euros HT

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2018, article 2181 section d'investissement ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Adhésion de la commune au Syndicat de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine - modification des statuts et désignation des délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine (SIMJD).
- Désigne Monsieur Jean-Pierre LE TELLIER comme délégué titulaire et Monsieur Gilbert VINTER suppléant afin de représenter la commune.

Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin - programme aménagements paysagers ruraux

La commune de Gaillon-sur-Montcient sollicite le Parc naturel régional du Vexin français pour le dossier de demande de subvention concernant la renaturation du cimetière.

La commune est engagée depuis 2012 dans la réduction puis, depuis juin 2013 dans l'arrêt complet de l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention au titre de l'aide « Aménagements paysagers ruraux » auprès du PNR du vexin français.

Le montant de la subvention est de 50 % avec un plafond de 30 000 euros hors taxes.

S'ENGAGE à financer sur ses fonds propres le solde de l'opération

Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin - programme patrimoine bâti

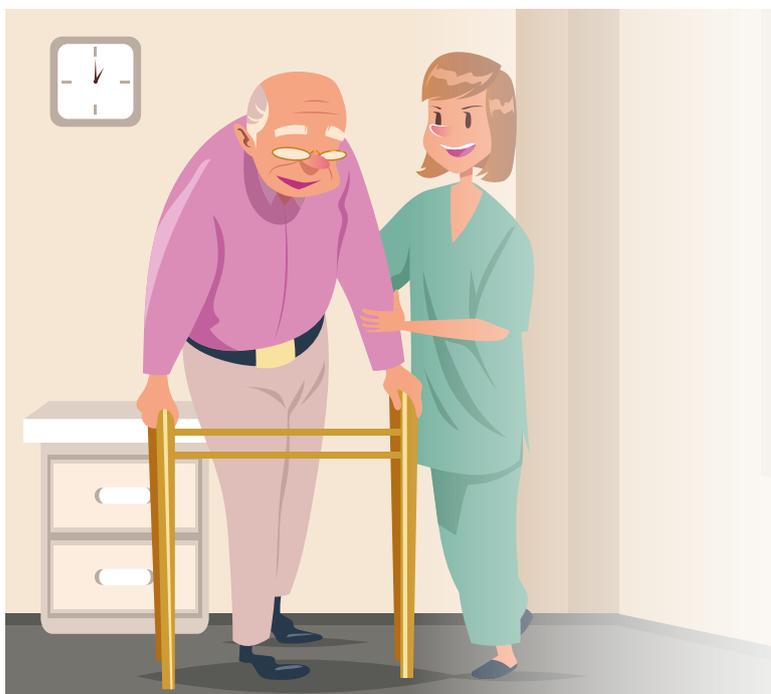
La commune de Gaillon-sur-Montcient sollicite le Parc naturel régional du Vexin français pour le dossier de demande de subvention concernant la restauration du mur d'enceinte du cimetière, de l'abri et la mise en place d'un colombarium.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention au titre de l'aide « Patrimoine bâti » auprès du PNR du vexin français. Le montant de la subvention est de 50 % avec un plafond de 30 000 euros hors taxes.

Le handicap sur notre territoire

Gaillon-sur-Montcient, ainsi que 32 autres communes, est adhérente au syndicat intercommunal « Agehvs » qui sert la cause du handicap sur notre territoire. Ce syndicat est lié à l'association de gestion du handicap : HANDI VAL DE SEINE à Verneuil-sur-Seine. Handi Val de Seine gère des établissements et services qui permettent un accompagnement pour des besoins à tous les âges du handicap. Ce sont 16 établissements et services spécialisés dans lesquels sont accompagnées plus de 1000 personnes au jour le jour, grâce aux 430 professionnels du secteur.



Les établissements sont regroupés en 4 pôles :

- **Pôle enfance** qui comprend 3 établissements centrés aux Mureaux : le CAMSP (0-6 ans), l'IME A. Binet (4-20 ans), le SESSAD A. Larcher » (5-18 ans).
- **Pôle travail** adapté avec 2 ESAT (Poissy et Ecquevilly) et une section d'adaptation spécialisée à Ecquevilly.
- **Pôle lieux de vie** : des foyers à Hardricourt, Ecquevilly et Limay, et des maisons d'accueil spécialisées à Limay et Ecquevilly.
- **Pôle accompagnement** comprenant des plateformes de services à Epône, une résidence d'accueil à Folainville-Dennemont et un Groupement d'entraide à Mantes la Jolie.

Pour connaître les possibilités offertes aux personnes souffrant de handicap ou à leurs proches, vous trouverez de nombreuses informations complémentaires sur leur site internet : www.handivaldesine.org, ainsi que des offres d'emploi.

Transports

Pour la carte Imagin'R, la commune prend en charge en substitution du Conseil départemental :

- 45 € par carte + 10 % aux familles qui ont 3 cartes et plus pour les élèves du Collège de la Montcient
- 100 € par carte + 10 % aux familles qui ont 3 cartes et plus pour les élèves des lycées des Mureaux
- 4 € par carte pour la gestion administrative.



Cette réduction vous est appliquée directement lors du règlement de votre abonnement à Com'Bus, aucune démarche n'est à effectuer en Mairie.

Maison de la justice et du droit

Les personnels sont juristes, avocats, huissiers, écrivains publics, psychologues, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits, délégués du procureur. Les associations (Crésus, ADIL, UFC...) qui interviennent également sont agréées. Ces services de proximité sont gratuits et confidentiels.

La Maison de la Justice et du Droit s'organise autour de trois missions.

L'accès au droit est sa vocation première Elle propose un accueil rassemblant divers services couvrant l'ensemble des problématiques juridiques rencontrées. L'offre spécialisée et variée privilégie le dialogue en toute neutralité. Grâce au travail des associations ou professionnels habilités, la MJD assure une assistance aux démarches administratives et juridiques.

Dans le cadre de l'aide aux victimes, elle propose aussi un soutien psychologique de qualité. Elle peut également procurer une aide dans le traitement du droit des étrangers et du droit au logement. D'autres sujets peuvent y être examinés, tels que : le droit des femmes et des familles, la défense des consommateurs, les litiges entre citoyens et administrations, les difficultés financières ou le suren-

dettement, la gestion de la dette, l'expulsion pour loyers impayés, les troubles de voisinage, le recouvrement des pensions alimentaires, la lutte contre les discriminations...

La seconde mission de la MJD est la promotion du traitement judiciaire par une justice de proximité. Les services judiciaires de Versailles et le service pénitentiaire d'insertion et de probation organisent des permanences décentralisées rapprochant les citoyens de leur justice. Cette présence de proximité permet aussi aux professionnels de mieux connaître le territoire et ses difficultés. Les situations de petite et moyenne délinquance peuvent y être traitées ; des réponses alternatives données ; le rappel à la loi utilisé et enfin la prévention de la récidive accentuée.

La dernière mission importante de la MJD se concentre sur le règlement amiable des litiges et la citoyenneté. Elle privilégie avec le conciliateur de justice, la résolution des différends par des médiations civiles. Le rappel aux règles de vie permet de résoudre les petits conflits souvent liés à l'incivilité ou la petite délinquance, en dehors de la procédure judiciaire.

La MJD mène des actions de prévention auprès des jeunes hors de ses locaux. Elle met l'accent sur la citoyenneté, en partenariat avec l'Education Nationale et les associations locales. Elle intervient sur tout le territoire pour sensibiliser le public aux droits et aux devoirs de chacun. Quelques chiffres de 2016 montrent l'impact et l'importance de la MJD. 6907 personnes ont profité des différents services, 2155 personnes ont participé aux actions de prévention 14364 personnes se sont rendues à l'accueil pour une orientation. Soit au total : 23426 personnes ont approché la MJD. Si vous aussi, rencontrez des difficultés dans un des domaines précités, n'hésitez pas à contacter la MJD.

Informations utiles :

MJD – Maison de la Justice et du Droit
79, boulevard Victor Hugo
78130 Les Mureaux - 01.34.92.73.42
Email : mjd-valdeseine.fr

Ouvertures :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.



Pacte civil de solidarité

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS est de la compétence des communes. Il revient désormais à l'officier d'Etat Civil, et non plus au greffe du Tribunal d'Instance de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention et la dissolution de celui-ci.

Les demandeurs doivent se rendre sur le site www.servicepublic.fr pour télécharger les documents suivants:

- Convention de pacs (Cerfa n° 15726*02)
- Attestation sur l'honneur de domicile et de non-lien de parenté (Cerfa n° 15725*02)
- Et doivent également se munir d'un pièce d'identité en cours de validité et de leur acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois au moment du dépôt.

Le dépôt des dossiers à l'accueil de la mairie se fait uniquement sur rendez-vous.



État civil

Naissances :

- Coleen RHUL le 1^{er} juin 2017.
- Emmy RHUL le 1^{er} juin 2017.
- Mylan BOGAERT le 19 juin 2017.
- Sanya MERHABA le 26 juin 2017.
- Eline AUBERT BEDAULT le 27 décembre 2017.

Mariages :

- Monsieur Alexandre LE CROM JOURDAIN et Madame Stéphanie DE JESUS LOURO le 7 octobre 2017.
- Monsieur Hervé WATERLOT et Madame Jocelyne NEGROBAR le 21 octobre 2017.

- Monsieur Fabrice LE TELLIER et Madame Christelle GALTIE le 13 janvier 2018.

Décès :

- Madame Madeleine LE TELLIER née BEAUCHER le 15 septembre 2017.
- Madame Françoise SCAILLIEREZ née CARON le 14 octobre 2017.
- Monsieur Maurice DELACOURT le 4 mars 2018.
- Madame Françoise DUBOIS née CONSTANT le 6 mai 2018.



Sécurité publique

Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement? Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile!

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum), sur place, au commissariat situé au 2 rue Jean Rommeis 78130 Les Mureaux.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne; il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du secrétariat de la Mairie.

POLICE 17



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Logos: République Française, Ministère de l'Intérieur, Police Nationale, Gendarmerie Nationale, GIP.

Encombrants : Nouvelle date de ramassage

Au moment de la réalisation des calendriers de collecte des déchets pour l'année 2018, les dates de passage des encombrants pour la fin de l'année n'étaient pas encore connues dans dix communes de la communauté urbaine. Elles sont désormais fixées et les habitants seront informés par des flyers.

Pour rappel, les déchets sont à sortir la veille au soir à partir, de 19h. Les bidons d'huiles, pots de peintures, batteries, bouteilles de gaz (...) ne sont pas ramassés durant ces collectes.



Pour Gaillon-sur-Montcient, la date à rajouter sur votre calendrier de collecte 2018 :

Mardi 20 novembre

**Déchèterie de référence :
lieu-dit « Les Roches »
à Vigny
(01 34 66 12 17).**

La bibliothèque

« Un livre peut nous changer ?

Bien sûr, un livre peut te changer ! Et même changer ta vie. Comme un coup de foudre. Et on ne peut pas savoir quand la rencontre aura lieu. Il faut se méfier des livres, ce sont des génies endormis. »

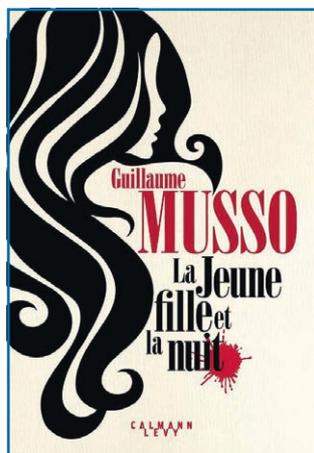
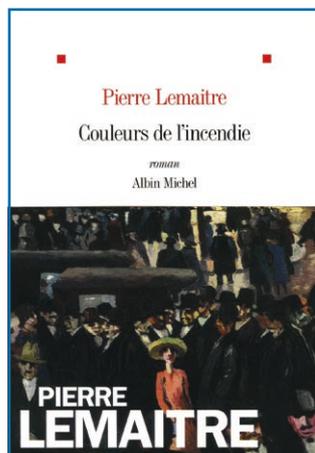
(Mme Economopoulos dans « Petit pays » de Gaël Faye)

On peut le dire, les livres sont des génies. Parfois ils nous font pleurer, douter, rire ou encore réfléchir. Mais ils nous permettent toujours de nous échapper, d'échanger ou de partager.

Pour cette raison, le samedi 10 février à 16h les bénévoles de la bibliothèque de Gaillon ont proposé un moment de discussion autour d'un café, d'un thé et de petits gâteaux. Nous remercions les lecteurs qui sont venus échanger leur coup de cœur. Ce moment convivial a permis d'évoquer de façon libre ce qui plaît, ce qui touche et il a permis de découvrir les nouveautés que vous pouvez emprunter tout au long de l'année. Car depuis septembre nous effectuons un achat régulier des ouvrages dès leur parution.

D'autre part, les cinéphiles et les mélomanes peuvent se réjouir, le rayon s'est enrichi de nouveaux dons.

Avez-vous lu ces romans ?



Nous tenons également à remercier les Gaillonnais de leur présence et de leur participation à la présentation en image sur « les oiseaux de nos jardins ».

Elaborée et animée par Marie-Christine Dubernard le samedi 24 mars, cette discussion a remporté un vif succès. Vous étiez nombreux. Vos interventions, vos expériences personnelles sur le sujet et vos observations ont apporté beaucoup au bon déroulement de l'animation.



Toutes les manifestations proposées dans l'enceinte de la bibliothèque ne doivent leur réussite qu'aux participants ainsi qu'à l'équipe de bénévoles. Encore merci à vous et à bientôt lors d'un nouvel évènement.

On l'entend mais on ne le voit jamais: le coucou de Gaillon, le voici!



LA BIBLIOTHIQUE SERA FERMÉE PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT

Inscriptions école et périscolaires

La rentrée 2018-2019 aura lieu le lundi 3 septembre à l'école des 4 vents.

Cette nouvelle année verra quelques changements :

Retour à la semaine des 4 jours (la majorité des familles a répondu favorablement à l'enquête réalisée par les représentants des parents d'élèves).

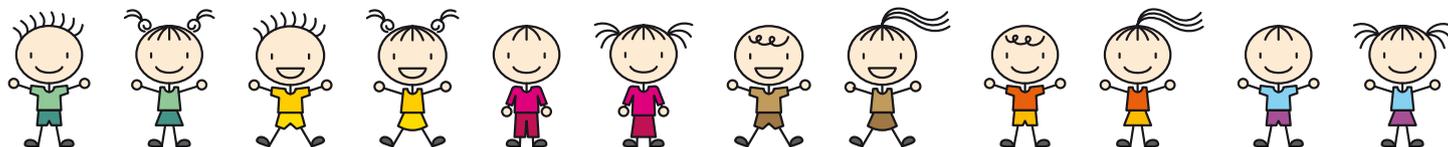
Les N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires) mises en place à la rentrée 2014-2015 suite à la réforme des rythmes scolaires, n'existeront donc plus.

Les inscriptions périscolaires se feront toujours à l'année, via les fiches de réservation.

Les fiches de pré-réservations seront remises à vos enfants courant juin par le biais de l'équipe enseignante. Nous vous rappelons à cet effet que l'inscription de vos enfants est obligatoire et est à renouveler chaque année en Mairie.

Du nouveau à la cantine: une nouvelle application a vu le jour chez notre prestataire « Convivio », qui va permettre aux familles de consulter et d'imprimer les menus en ligne via le site: <http://www.clicetmiam.fr/>. Plus d'informations à venir.

Bonnes vacances à tous.

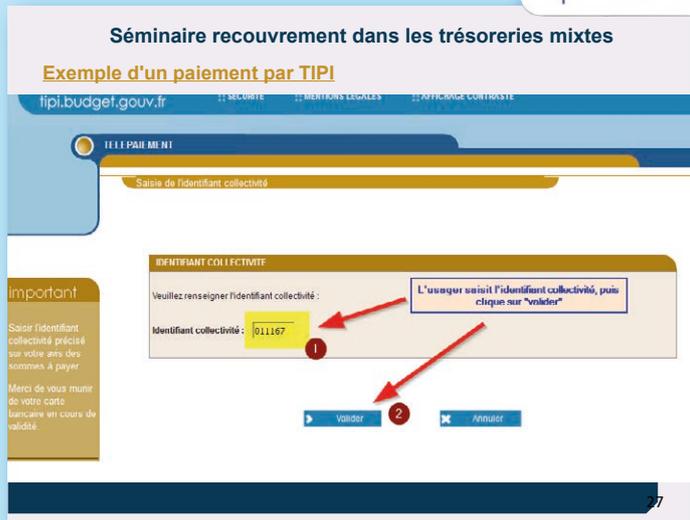


Nouveau : Règlements de votre Cantine et Garderie par Carte Bancaire

A compter de la rentrée 2018, vous pourrez régler vos titres pour la cantine, étude et garderie par internet. Pour cela vous devrez vous connecter sur : **tipi.budget.gouv.fr** et renseigner tous les champs (les informations figureront sur le titre concerné).



tipi.budget.gouv.fr



Une année scolaire riche en projets...

L'école se pare, progressivement, de mille couleurs, des papillons, des fleurs, des pots décorés, des potagers naissent pour le bonheur de nos élèves. Une peinture dans le style « art urbain » viendra orner le local à engins. Chacun y met de son talent et de sa motivation pour que notre école soit un lieu de vie agréable et convivial favorisant les apprentissages.

Le carnaval de l'école fut haut en couleur, les maternelles nous ont ravies dans leur costume africain, sans oublier tous les enfants vêtus de beaux déguisements.

Des rencontres sportives et artistiques ont eu lieu: une rencontre chants-dansés pour laquelle les élémentaires s'entraînent à danser et à chanter d'anciennes comptines.

Une sortie de fin d'année sera réalisée au parc d'Hérouval de Gisors, et la fête de l'école organisée en collaboration avec les représentantes de parents

d'élèves sera l'occasion de clôturer cette année scolaire dans un climat sympathique et de récompenser nos élèves à travers la traditionnelle remise des prix.

Nous remercions tous nos partenaires (familles, représentantes de parents, Mairie) pour leur aide précieuse. Sans eux, notre école ne serait pas ce qu'elle est, c'est un cadre de bien être collectif.

*Pour l'équipe enseignante,
Mme Courbet, Directrice*



Retour des brebis à la pierreuse

Pour la 4^e année consécutive, les brebis ont réinvesti le site d'éco-pâturage de la « PIERREUSE ».

La pelouse herbeuse de la friche calcicole a été volontairement mise au repos pendant près de 2 mois, de début mars à début mai.

L'expérience acquise pendant 3 ans nous permet de dimensionner le troupeau à 5 unités. Le cheptel est composé

aujourd'hui de 3 brebis « solognotes » et de 2 brebis de race d'origine anglaise « suffolk », elles sont âgées de 3 à 6 ans.

Un bon équilibre a été trouvé entre le besoin de nourriture des brebis par rapport à l'ensemble de la flore et de la végétation existantes.

Les brebis sont arrivées le 2 mai 2018 et devraient terminer leur séjour, fin octobre/début novembre.



Troc vert

Tout comme pour les espaces publics, il n'y aura plus de produits phytosanitaires pour nos jardins à l'horizon 2019.

C'est une des raisons pour lesquelles, nous avons commencé à vous proposer des « Troc Vert », un moyen d'échanges de plantes et de conseils face à l'évolution des pratiques.

Un premier troc a eu lieu au hangar communal en octobre 2017 et un second de printemps le 5 mai 2018 devant la mairie. Lors du dernier troc vert, une belle variété de plantes de jardin était à donner, mais aussi des cactées, des orchidées... et des bombes de graines.



Villes et villages fleuris Yvelinois

En parallèle de l'accompagnement régulier du PNR du Vexin Français sur les espaces verts communaux, en 2017, la commune a été sollicitée pour participer au concours départemental villes et villages fleuris, sur le thème de la biodiversité, pour son site de la Pierreuse, et du fleurissement en cœur de village.



Fleurissement participatif

Sur le thème du fleurissement du village, nous avons commencé des séances de fleurissement participatif, elles sont toujours d'actualité, mais les travaux prévus aux printemps n'ont pas nécessité de participation, nous vous tiendrons informés de la suite.

Pour les Gaillonnais qui fleurissent devant chez eux ou bien qui souhaiteraient le faire, des étiquettes peuvent être demandées en mairie pour signaler l'espace pris en charge, afin d'éviter des coupes non désirées lors de l'entretien des trottoirs.



Pour cette première inscription, Gaillon-sur-Montcient a reçu ses deux premières pétales, lors de la remise des prix à Montesson le 1^{er} février 2018.

Ce concours permet d'encourager au fleurissement et donne lieu à des informations et conseils.

Que faire de ses déchets verts ?

Pricipalement en cœur de village, nous rappelons qu'un arrêté préfectoral interdit le brûlage de tous les déchets à l'air libre. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants.

Les déchets verts peuvent être réduits en les broyant ou en les recyclant par le compostage.

Obtenir un composteur :

La communauté urbaine GPS&0, qui gère vos déchets, vous offre la possibilité d'obtenir un bac à compost auprès de la SOTREMA : 0800.40.36.40

Hangar communal :

Les déchets verts (petits branchages, herbes, feuillages...) peuvent être apportés le samedi entre 14h et 16h au hangar communal, grâce aux permanences des bénévoles gaillonnais.



Périodes d'ouverture 2018

- » du 10 mars au 7 juillet inclus,
- » du 25 août au 24 novembre inclus.

Les plus gros déchets verts (troncs et gros branchages) et volumes importants, sont à emporter à la Déchèterie de Vigny.



Rétrospective photo du 1^{er} semestre 2018



Vide grenier



Loto des enfants



Thé ou Café



Fête des mères



Salon photo



Coupe du monde France-Australie



Théâtre avec les Am'acteurs



Cérémonie 19 mars 2018

